



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 septembre 2005

Original: français

**Assemblée générale
Soixantième session**
Point 98 a) de l'ordre du jour
**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : mesures de confiance
à l'échelon régional : activités du Comité consultatif
permanent des Nations Unies chargé des questions
de sécurité en Afrique centrale**

**Conseil de sécurité
Soixantième année**

**Lettre datée du 27 septembre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom du Président en exercice du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité sur sa vingt-troisième réunion ministérielle, qui s'est tenue du 29 août au 2 septembre 2005, à Brazzaville, en République du Congo (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 98 a) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
Basile **Ikouebe**



**Annexe à la lettre datée du 27 septembre 2005, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la vingt-troisième réunion ministérielle
du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

Brazzaville, 29 août-2 septembre 2005

I. Introduction

La vingt-troisième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Brazzaville, en République du Congo, du 29 août au 2 septembre 2005.

Tous les États membres ont pris part à cette réunion, à savoir : la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Cameroun, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, la République gabonaise, la République de Guinée équatoriale, la République du Rwanda, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République du Tchad.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par M. Amadou Ouattara, représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en République du Congo;
- Le message du Président de l'Union africaine lu par M. Martin Bongo, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine en République démocratique du Congo (RDC);
- Le message du Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), lu par S. E. M. Nelson M. Cosme, Secrétaire général adjoint chargé de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité;
- Le discours d'ouverture de S. E. M. Isidore Mvouba, Premier Ministre, chargé de la coordination de l'action du Gouvernement et des privatisations;
- Le discours de clôture a été prononcé par S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie.

II. Déroulement des travaux

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour de la vingt-troisième Réunion ministérielle.
2. Rapport intérimaire du Bureau présenté par son président.
3. Revue de la situation géopolitique et en matière de sécurité dans certains pays membres du Comité :

- i) Burundi;
 - ii) République centrafricaine (RCA);
 - iii) République démocratique du Congo;
 - iv) Situation entre la République démocratique du Congo et le Rwanda;
 - v) République du Tchad;
 - vi) Restitution de la rencontre tripartite de haut niveau entre le Cameroun, la RCA et le Tchad, sur l'insécurité transfrontalière.
4. Échange d'expériences sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en Afrique centrale.
 5. Examen de l'application de la Déclaration de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, adoptée lors de la vingt-deuxième Réunion ministérielle.
 6. Coopération entre les Nations Unies et la CEEAC : suite à donner à la Mission interdisciplinaire des Nations Unies qui s'est rendue en Afrique centrale en 2003.
 7. Compte rendu de la deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects : rapport présenté par les pays membres du Comité sur l'exécution du Programme d'activités prioritaires adopté à l'issue du Séminaire de Brazzaville sur la mise en œuvre en Afrique centrale du Programme d'action de l'ONU sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.
 8. Examen des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Gazal 2005.
 9. Rapport sur les activités du Secrétariat général de la CEEAC dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
 10. Adoption du programme de travail du Comité pour la période 2005-2006.
 11. Adoption de la résolution sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale.
 12. Date et lieu de la prochaine réunion.
 13. Divers.
 14. Adoption du Rapport de la vingt-troisième réunion ministérielle.

A. Rapport intérimaire du Bureau par son président

1. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport intérimaire présenté par le Président du Bureau sur les activités de celui-ci.

2. Il s'est félicité du dynamisme avec lequel le Bureau s'est acquitté de ses tâches et notamment de sa contribution active, en liaison avec le Secrétariat, à la préparation et à l'organisation de la vingt-troisième Réunion ministérielle.

3. Le Comité s'est notamment félicité des efforts menés par le Bureau en liaison avec le Secrétariat pour l'obtention de services de traduction en langues espagnole et portugaise pour la vingt-troisième Réunion ministérielle et les autres réunions à venir.

B. Situation géopolitique et en matière de sécurité dans certains pays membres du Comité

4. La situation en Afrique centrale en matière de sécurité et en particulier dans les pays considérés, a connu des progrès significatifs depuis la dernière réunion du Comité. Les processus de paix en cours dans la plupart des pays concernés ont abouti à la tenue d'élections libres et démocratiques.

5. Cette évolution positive ne doit cependant pas faire oublier que les processus dont il s'agit demeurent fragiles et qu'il importe que les parties concernées, les autres pays de la sous-région et la communauté internationale poursuivent leurs efforts en faveur de la consolidation de la paix et de l'instauration d'une ère nouvelle de développement et de prospérité pour les pays et les peuples de la sous-région.

i) République du Burundi

6. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans l'évolution de la situation au Burundi, notamment :

- Les progrès sur la voie du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants ainsi que de la réforme des corps de défense et de sécurité;
- La tenue dans le calme des élections communales, législatives, sénatoriales et présidentielle telles que prévues par la loi électorale;
- L'achèvement de la période de transition avec l'élection, le 19 août 2005, de M. Pierre Nkurunziza au poste de Président de la République, la prestation de serment du Président de la République le 26 août 2005 ainsi que la nomination du premier gouvernement postérieur à la transition le 30 août 2005.

7. Le Comité a adressé ses vives et chaleureuses félicitations au peuple et aux dirigeants burundais, à la communauté internationale en général et aux pays de l'Initiative régionale pour le Burundi en particulier, aux différents médiateurs et autres acteurs pour les efforts méritoires qu'ils ont déployés avec constance et détermination pour aboutir à ces résultats;

8. Il a salué l'engagement pris par le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD/FDD) après sa victoire aux législatives, d'entreprendre des pourparlers avec le seul groupe rebelle toujours actif, le PALIPEHUTU-FNL d'Agathon Rwasa.

9. Le Comité a exhorté le Parti pour la libération du peuple hutu/Front pour la libération nationale (PALIPEHUTU-FNL) à tenir les engagements faits aux autorités de la Tanzanie notamment :

- À fournir un rapport écrit sur les massacres de Gatumba du mois d'août 2004;
- À signer, sans délai, un accord de cessez-le-feu avec le Gouvernement du Burundi et à rejoindre le processus de paix dans le cadre de l'Accord d'Arusha.

10. Le Comité a salué les progrès enregistrés dans le domaine de la réforme des corps de défense et de sécurité, notamment avec les progrès notables du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, le règlement du problème de l'harmonisation des grades militaires et le début de la formation et du déploiement d'unités intégrées de la Force de défense nationale et de la police nationale.

11. Le Comité s'est félicité de ce que la situation militaire au Burundi soit demeurée stable depuis sa dernière réunion. Il s'est néanmoins déclaré profondément préoccupé par la persistance des violations des droits de l'homme du fait de certains éléments des forces de défense et de sécurité et des groupes armés.

12. Tout en se réjouissant de l'aide précieuse apportée par la communauté internationale au cours de tout le processus qui vient d'aboutir aux institutions démocratiquement élues, le Comité a exhorté les différents acteurs de la scène politique burundaise, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux à continuer d'aider le peuple burundais à reconstruire la paix après avoir aidé à la gagner.

ii) République centrafricaine

13. Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation en RCA depuis sa dernière réunion, de l'aboutissement heureux du processus électoral avec la tenue des élections législatives et présidentielles de mars et mai 2005, qui ont marqué le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays, suivie des actions ci-après menées sur le plan politique :

- Investiture du Président de la République, S. E. M. François Bozize Yangouvonda;
- Nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement, M. Elie Dote;
- Mise en place du bureau de l'Assemblée nationale et élection de son président M. Célestin Le Roy Gaombale;
- Tenue de la première session parlementaire;
- Présentation de la lettre de politique générale du Gouvernement en vue de son adoption par le Parlement;
- Tenue du Séminaire national sur le désarmement;
- Reprise de la coopération avec l'Union africaine et la communauté internationale, notamment les institutions de Bretton Woods.

14. Il a chaleureusement félicité le peuple et les dirigeants centrafricains pour la maturité dont ils ont fait preuve, comme le montrent la tenue de ces scrutins dans le calme et l'acceptation de leurs résultats par les protagonistes.

15. Il a également salué l'apport précieux de la communauté internationale et en particulier des partenaires multilatéraux et bilatéraux de la RCA, dont la CEEAC, dans l'organisation et le déroulement de ces scrutins.

16. Le Comité s'est déclaré néanmoins gravement préoccupé par la précarité persistante de la situation en matière de sécurité et humanitaire, notamment dans les régions septentrionales du pays qui font l'objet d'une recrudescence d'attaques de groupes armés et des coupeurs de route.

17. Il a vivement condamné les multiples exactions perpétrées par ces groupes contre les populations et déploré les déplacements importants de populations et la propagation de l'insécurité transfrontalière qui en résultent.

18. Il s'est félicité de la détermination des autorités centrafricaines à lutter contre ce phénomène en collaboration avec les pays voisins et a salué dans ce cadre la tenue à Yaoundé, les 25 et 26 août 2005, d'une réunion tripartite Cameroun – République centrafricaine et Tchad qui a donné lieu à l'adoption de mesures communes et concertées pour lutter contre les activités de ces groupes.

19. Tout en se félicitant des progrès enregistrés dans la restructuration des forces armées, le Comité a néanmoins déploré la persistance des violations des droits de l'homme tant à Bangui que dans l'intérieur du pays.

Le Comité a lancé un appel :

- Aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et aux institutions financières internationales pour qu'ils accordent une attention particulière à la situation économique et financière de la République centrafricaine et lui apportent l'appui nécessaire;
- Aux États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour qu'ils soutiennent et intensifient, dans la mesure du possible, leurs efforts en faveur de la sécurisation du pays, notamment le désarmement général et complet et la restructuration des forces de défense et de sécurité;
- Aux autres pays de la CEEAC et à la communauté internationale en vue de fournir aux autorités centrafricaines les moyens financiers nécessaires à la sécurité des populations centrafricaines.

iii) République Démocratique du Congo

20. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du processus de transition, notamment :

- La mise sur pied, le 6 mai 2005, du plan opérationnel de sécurisation du processus électoral;
- L'adoption, le 13 mai 2005, du projet de constitution;
- La signature, le 1^{er} juin 2005, par la grande majorité des partis politiques enregistrés, d'un code de conduite élaboré par la Commission électorale indépendante (CEI) sur le déroulement des opérations électorales;
- Le démarrage des inscriptions sur les listes électorales;

- Les nominations dans la petite territoriale, la diplomatie et les entreprises publiques;
21. Comprenant les difficultés ayant conduit à la prorogation de la période de transition au-delà du 30 juin 2005, le Comité a encouragé la Commission électorale indépendante à poursuivre résolument la préparation des élections.
22. Le Comité a salué les efforts entrepris par la communauté internationale en vue de décriper la situation en RDC et d'appuyer le processus de transition à travers les actions ci-après :
- L'arrivée à Kinshasa du Président Thabo Mbeki d'Afrique du Sud, des émissaires de l'Union africaine et de l'Union européenne;
 - La visite à Kinshasa, le 24 juin 2005, du Président en exercice de la CEEAC, et la tenue à Kinshasa, le 16 juillet 2005, du Sommet quadripartite des chefs d'État de l'Angola, du Congo, du Gabon et de la République démocratique du Congo, dans le cadre du mandat confié au Président en exercice par la douzième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC;
 - Les rencontres de Kinshasa, Brazzaville et Pointe-Noire entre M^{me} Sassou Nguesso, l'épouse du chef de l'État congolais, et les épouses de certains leaders politiques et de la société civile de la RDC.
23. Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la persistance de la précarité de la situation en matière de sécurité dans l'Ituri et les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, en raison des activités criminelles des milices et des groupes armés responsables entre autres du massacre à grande échelle de civils, de violences sexuelles, d'attaques répétées contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).
24. Il s'est félicité des actions vigoureuses menées par les forces armées de la RDC et la MONUC en vue de désarmer les milices et d'améliorer la sécurité dans l'est de la RDC.
25. Il a encouragé le Gouvernement de la République démocratique du Congo à poursuivre les efforts nécessaires à l'établissement de son autorité sur l'ensemble du district de l'Ituri.
26. Il a exhorté la RDC et ses voisins à empêcher tout soutien direct et indirect, toute livraison d'armes ou toute autre forme d'assistance aux groupes armés opérant dans la région et d'interdire auxdits groupes de mener à partir de tout territoire des actes d'agression ou de subversion contre tout État de la région.
27. Le Comité a fermement condamné les menaces proférées par des officiers mutins tendant à relancer les hostilités dans l'est de la RDC.
28. Le Comité a salué la décision du Gouvernement de la République démocratique du Congo de désarmer par la force les groupes armés étrangers dans l'est du pays. Il a exigé des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) qu'elles respectent l'engagement pris à Rome, le 31 mars 2005, de cesser la lutte armée et de régler sans plus tarder la question du rapatriement de leurs milices.
29. Il a accueilli avec satisfaction la décision prise le 29 juillet 2005 par le Conseil de sécurité de reconduire jusqu'au 31 juillet 2006 l'embargo sur les armes imposé à tous les groupes opérant dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et l'Ituri.

30. Le Comité s'est félicité des progrès enregistrés dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, qui a permis le désarmement de 15 607 combattants appartenant à diverses milices de l'Ituri.

31. Il s'est cependant déclaré préoccupé par les difficultés rencontrées dans le cadre de la réinsertion dans la vie civile des ex-combattants et l'intégration dans les forces armées des éléments des anciennes milices.

32. Le Comité a salué les efforts de la MONUC et demandé aux Nations Unies de continuer à appuyer le processus de paix en cours dans ce pays.

33. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle appuie les efforts du Gouvernement de transition et du peuple congolais en matière de reconstruction, de réconciliation nationale et de préparation des élections.

iv) Situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda

34. Le Comité a noté avec satisfaction l'évolution positive de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda, grâce notamment à la réunion des Ministres des affaires étrangères de l'Ouganda, du Rwanda et de la République démocratique du Congo tenue à Lubumbashi le 21 avril 2005 dans le cadre de la tripartite facilitée par les États-Unis d'Amérique.

35. Il s'est félicité de l'engagement pris par les Gouvernements de la RDC et du Rwanda de poursuivre leurs efforts en vue de la réouverture dans les meilleurs délais de leurs missions diplomatiques respectives et les encourage à faire aboutir cette heureuse initiative.

36. Il a toutefois exprimé sa préoccupation au sujet de la présence continue des FDLR et d'autres forces négatives dans l'est du territoire de la RDC et s'est félicité de la volonté affirmée des deux pays de mettre un terme à leur présence et à leurs activités.

37. Il a réaffirmé son soutien à la mise en œuvre effective de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prise à Libreville en date du 10 janvier 2005, visant au désarmement forcé des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR)/Interahamwe et autres forces négatives opérant dans l'est de la RDC et à celle de l'envoi des missions d'évaluation préliminaires y relatives en RDC, au Rwanda et au Burundi.

38. Il a fait sienne la décision de la Réunion ministérielle de la Commission tripartite RDC-Rwanda-Ouganda qui s'est tenue les 24 et 25 août 2005 à Kigali, donnant aux FDLR l'ultimatum de désarmer volontairement avant le 30 septembre 2005.

39. Il a apporté un appui ferme aux mesures envisagées par la Commission tripartite RDC-Rwanda-Ouganda en cas de refus des FDLR de désarmer volontairement dans le délai fixé;

40. Il a lancé un vibrant appel aux États membres du Comité et à l'ensemble de la communauté internationale en vue de soutenir et de contribuer à la mise en application effective de ces mesures, afin de permettre le bon déroulement du processus électoral sur toute l'étendue du territoire de la RDC.

41. En vue de souligner toute l'importance qu'il attache à cette question, le Comité a adopté une déclaration sur l'évolution positive de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda.

v) République du Tchad

42. Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation qui a marqué la vie nationale au Tchad, aussi bien au plan intérieur qu'extérieur.

Il s'agit notamment de :

- L'organisation le 6 juin 2005 du référendum portant sur la révision de certaines dispositions de la constitution dont les résultats définitifs ont été proclamés le 21 juillet 2005;
- L'organisation des états généraux de l'Armée en avril 2005;
- L'organisation des fora, séminaires et campagnes de sensibilisation à l'attention des différentes couches de la population et des agents de l'État sur le processus de décentralisation de la gestion des biens publics;
- La poursuite de la médiation aux côtés de l'Union africaine, des donateurs bilatéraux et multilatéraux et des autres acteurs de la communauté internationale, en vue de parvenir à la résolution de la crise dans le Darfour au Soudan voisin;
- La tenue de la cinquième Réunion des chefs d'état-major généraux des armées des pays de l'Afrique centrale, prélude à la mise sur pied de la brigade régionale des forces en attentes et à l'organisation de l'exercice militaire multinational Bahr-El-Gazal 2005.

43. Le Comité a salué le ralliement de 600 combattants de la faction armée du Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT) le 21 août 2005 et a encouragé le Gouvernement tchadien à poursuivre ses efforts en vue de la réconciliation de tous les fils du Tchad.

44. Toutefois, le Comité a exprimé sa préoccupation face à la recrudescence de l'insécurité dans les régions frontalières de l'est et du sud du Tchad et par l'afflux massif des réfugiés en provenance du Soudan dont la plupart dispose des armes de guerre d'une part et, d'autre part, de ceux venant de la RCA.

45. Le Comité lance un appel à la communauté internationale afin qu'elle continue à apporter son appui et l'assistance nécessaire en faveur des réfugiés ainsi qu'à la réalisation effective des différents projets retenus dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur la lutte contre les armes légères et les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants.

vi) Restitution de la rencontre tripartite de haut niveau entre le Cameroun, la RCA et le Tchad sur l'insécurité transfrontalière

46. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) sur la rencontre tripartite de haut niveau entre le Cameroun, la République centrafricaine et le Tchad qui s'est tenue à Yaoundé les 25 et 26 août 2005 à la demande du Secrétaire général et du Conseil de sécurité, en vue d'une

réflexion collective sur les voies et moyens de prévenir et/ou d'endiguer durablement l'insécurité au niveau de leurs frontières communes, découlant de l'activité des coupeurs de route et autres bandes armées.

47. Il s'est félicité des mesures adoptées à cette occasion tant au niveau bilatéral que tripartite pour faire face à ce phénomène et notamment :

Au niveau bilatéral

- L'intensification des échanges d'informations sécuritaires;
- La notification préalable d'opérations projetées aux frontières avec possibilité d'échange d'officiers de liaison;
- L'emploi des moyens aériens pour l'observation;
- La réactivation des commissions mixtes.

Au niveau tripartite

- La multiplication des contacts entre les autorités frontalières (administratives, des forces de défense et de sécurité);
- L'intensification des échanges d'informations et de renseignements;
- L'organisation d'opérations conjointes;
- L'évaluation périodique de la situation en matière de sécurité aux frontières.

48. Le Comité s'est également félicité de la création, dans chacun des trois États, de structures nationales en charge de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des actions de sensibilisation menées en direction de la population civile.

49. Il s'est associé à l'appel lancé à la communauté internationale et en particulier au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour qu'elle apporte une assistance accrue aux pays de la sous-région et en particulier au Cameroun, à la RCA et au Tchad, confrontés aux difficultés relatives à l'afflux des réfugiés et des personnes déplacées et à la mise en œuvre de la démobilisation et de la réinsertion des ex-combattants et notamment les enfants soldats.

50. Le Comité s'est félicité de ce que cette réunion ait abouti, entre autres, à la mise en place rapide d'un mécanisme de coopération et de gestion des questions liées à l'insécurité transfrontalière et a appelé la communauté internationale à soutenir les efforts menés dans ce cadre.

III. Échange d'expériences sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en Afrique centrale

51. À l'occasion des échanges d'expériences entre les délégations sur les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants en cours dans leurs pays respectifs, le Comité a exprimé sa profonde préoccupation au sujet de l'insuffisance notoire des moyens financiers nécessaires au lancement ou à l'exécution effective desdits programmes dans les pays de la

sous-région sortant de situations de conflit ainsi qu'aux multiples difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ceux-ci.

52. Il a estimé que les lenteurs excessives et les multiples distorsions enregistrées dans la mise en œuvre des processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en raison de cette insuffisance de moyens financiers portent en germe des risques réels de reprise des affrontements et sont susceptibles d'hypothéquer les immenses efforts de restauration de la paix, de la sécurité et du développement dans les pays concernés.

53. Au cours des travaux, la République d'Angola a partagé son expérience positive en matière de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants, qui a abouti au retour à une paix effective depuis avril 2002 et au processus en cours visant la réconciliation, la reconstruction nationale et le développement.

54. Le Comité a lancé un appel pressant :

- Aux pays membres sortant de situations de conflit pour qu'ils déploient les efforts nécessaires à la réalisation harmonieuse et effective des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants;
- À la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds pour qu'ils apportent aux pays concernés un appui conséquent pour leur permettre d'exécuter lesdits programmes dans les délais prévus.

IV. Examen de l'application de la Déclaration de Brazzaville sur la promotion de la mise en œuvre en Afrique centrale de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, adoptée lors de la vingt-deuxième Réunion ministérielle

55. Le Comité a réaffirmé la grande importance qu'il attache au processus de Dar es-Salaam et a rappelé les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Brazzaville sur ce processus.

56. Il s'est félicité de la participation active des pays membres de la CEEAC à la préparation des descriptifs de projet et des protocoles qui seront adoptés lors du Sommet sur la région des Grands Lacs prévu en novembre 2005 à Nairobi et les a exhorté à participer activement audit Sommet, de même qu'à sa préparation.

57. Il a pris note avec intérêt des informations fournies à cet égard par les pays participant au processus et a réitéré son souci de reconduire l'inscription de ce point à l'ordre du jour de ses futures réunions, de façon à permettre à tous ses membres d'être pleinement informés de l'évolution du processus de Dar es-Salaam.

58. Il a souligné la nécessité pour les institutions de la sous-région d'œuvrer dans le cadre des mécanismes prévus par la Déclaration de Dar es-Salaam.

59. Le Comité a souligné la nécessité pour ses pays membres de prendre en compte le processus de Dar es-Salaam lors de leurs interventions pendant les travaux de la prochaine Assemblée générale de l'ONU et notamment de promouvoir

l'idée d'une zone spécifique de développement et de reconstruction dans la région des Grands Lacs.

V. Coopération entre les Nations Unies et la CEEAC : suite à donner à la Mission interdisciplinaire des Nations Unies qui s'est rendue en Afrique centrale en 2003

60. Le Comité a pris note avec intérêt du compte rendu présenté par le représentant du Président en exercice de la CEEAC et représentant du Président du Comité, sur les démarches effectuées au Siège des Nations Unies à New York par le Groupe des ambassadeurs des pays de l'Afrique centrale afin de promouvoir la mise en œuvre des résultats de la Mission interdisciplinaire des Nations Unies qui s'est rendue dans la sous-région en 2003, et l'adoption le 14 juillet 2005 par l'Assemblée générale de la résolution sur la coopération entre l'ONU et la CEEAC.

61. Il a félicité le Groupe des ambassadeurs des pays de l'Afrique centrale aux Nations Unies pour les efforts qu'il a déployés à cet égard et l'a encouragé à poursuivre ses contacts avec le Secrétariat de l'ONU et avec les autres pays membres en vue de la mise en œuvre des résultats de cette Mission et notamment la création, selon le vœu de l'ensemble des pays de la sous-région, d'un bureau des Nations Unies en Afrique centrale.

62. Il a décidé de demeurer saisi de la question et d'en débattre à nouveau au cours de ses prochaines réunions.

VI. Compte rendu de la deuxième Réunion biennale des États chargée d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

63. Le Comité a pris note avec intérêt de la présentation par M^{me} Pamela Maponga, Secrétaire du Comité consultatif, du déroulement des travaux de la deuxième Réunion biennale des États, qui s'est tenue à New York du 11 au 15 juillet 2005, pour examiner la mise en œuvre aux niveaux national, régional et international du programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

64. Il a déploré le nombre réduit des pays membres du Comité ayant produit un rapport national sur l'application du Programme d'action et leur a rappelé que les Nations Unies étaient disposées à fournir aux pays qui en feraient la demande, une assistance technique en vue de l'élaboration des rapports nationaux.

65. Le Comité a exhorté les pays membres à prendre une part active à la préparation et au déroulement de la Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui se tiendra à New York en juillet 2006, ainsi qu'aux travaux de la réunion préparatoire prévue en janvier 2006.

VII. Examen des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Ghazal 2005

66. Le Comité a pris note avec intérêt des informations fournies par la délégation tchadienne sur l'état d'avancement des préparatifs de l'exercice militaire conjoint Bahr-El-Ghazal 2005 qui se tiendra dans ce pays au mois de novembre 2005.

67. Il s'est félicité de l'offre de l'Angola et du Cameroun d'assurer le transport des troupes de certains des pays devant prendre part à l'exercice, de l'offre du Cameroun et du Gabon de mettre à la disposition du Tchad, dans le cadre de cet exercice, des moyens logistiques volants et roulants et a pris note avec satisfaction de ce que le Burundi, le Tchad, le Cameroun et l'Angola s'étaient acquittés de la totalité de leurs contributions.

68. Il s'est également félicité que les 11 États membres aient confirmé lors de la réunion des chefs d'état-major généraux qui s'est tenue à Luanda les 13 et 14 avril 2005 qu'ils comptaient participer à l'exercice.

69. Il a exprimé sa préoccupation au sujet du retard accusé dans le versement des contributions enregistrées jusqu'alors et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait à s'acquitter dans les meilleurs délais de la totalité de leurs contributions afin de permettre la poursuite des travaux préparatoires et la tenue de l'exercice aux dates prévues.

VIII. Rapport sur les activités du Secrétariat général de la CEEAC dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité

70. Le Comité a pris note avec intérêt du rapport présenté par le Secrétariat général de la CEEAC sur ses activités dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

71. Il s'est notamment félicité des actions menées par le Secrétariat général de la CEEAC, dans le cadre de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) concernant :

- La mise en place en cours de la Brigade régionale en attente et de l'état-major régional dont le siège sera provisoirement à Libreville jusqu'en 2007, dans le cadre de la mise en place de la Force africaine en attente;
- La préparation et le déroulement des quatrième et cinquième réunions des chefs d'état-major généraux qui se sont tenues à Luanda du 13 au 14 avril 2005 et à Ndjaména du 7 au 8 juillet 2005;
- La formation des commandants de compagnie de maintien de la paix et des observateurs militaires, ainsi que des ateliers techniques.

72. Le Comité s'est félicité de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC) notamment, la finalisation par la CEEAC, avec l'assistance de l'Union européenne, du Projet d'appui aux actions de prévention et de paix en Afrique centrale pour une convention de financement dans le cadre du programme indicatif régional (PIR) qui prévoit :

- Un appui technique et en fourniture d'équipements;
 - Un appui à la montée en puissance du MARAC;
 - Un appui aux organisations de la société civile intervenant en matière de paix et de sécurité;
 - Un appui aux actions de la CEEAC en matière de diplomatie et de prévention des conflits.
73. Enfin, le Comité a pris bonne note de :
- La contribution de la CEEAC à l'assistance et à l'observation des activités électorales des États membres;
 - La participation au processus de la Conférence internationale sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs.

IX. Adoption du programme de travail du Comité pour la période 2005-2006

74. Le Comité a inscrit à son programme de travail pour la période 2005-2006, les activités suivantes :
- L'organisation des vingt-quatrième et vingt-cinquième Réunions ministérielles du Comité;
 - L'organisation d'une rencontre des experts des pays membres du Comité qui s'occupent des questions de DDR, des armes légères et de petit calibre, des problèmes transfrontaliers, et de la réforme des secteurs de sécurité;
 - L'organisation d'un séminaire sur l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du Programme d'actions prioritaires sur les armes légères adopté à Brazzaville en 2003.

X. Adoption du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies sur les questions de sécurité en Afrique centrale

75. Le Comité a adopté un projet de résolution sur ses activités qui sera soumis à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session.

XI. Date et lieu de la prochaine réunion

76. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-quatrième réunion ministérielle à Sao Tomé en février 2006, à une date à convenir entre le Secrétariat et le pays hôte.

XII. Divers

77. Le Comité a rappelé à ses points focaux dans les pays membres de communiquer au Secrétariat un mois avant les réunions ministérielles les éléments relatifs à la revue de la situation géopolitique et en matière de sécurité.

XIII. Adoption du rapport de la vingt-troisième Réunion ministérielle du Comité

78. Le Comité a examiné et adopté le rapport de la vingt-troisième Réunion ministérielle le 2 septembre 2005.

* * *

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, au Gouvernement et au peuple congolais pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 2 septembre 2005

Annexe

Déclaration de Brazzaville sur l'évolution de la situation entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda

La vingt-troisième Réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale tenue à Brazzaville, République du Congo, du 29 août au 22 septembre 2005;

Notant avec satisfaction l'évolution positive de la situation entre la République démocratique du Congo (RDC) et la République du Rwanda concernant particulièrement les résultats encourageants obtenus à l'issue des réunions de la Commission tripartite RDC-Rwanda-Ouganda sur la sécurité dans cette sous-région des Grands Lacs;

Prenant note de l'engagement commun des Gouvernements de la RDC et de la République du Rwanda à poursuivre les efforts visant à la réouverture, dans les meilleurs délais, des missions diplomatiques respectives;

Exprimant toutefois sa préoccupation sur la présence continue des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) et autres forces négatives dans l'est du territoire de la RDC, son impact négatif sur la paix et la sécurité dans cette sous-région des Grands Lacs et face au refus des FDLR de désarmer volontairement, conformément à leur Déclaration faite à Rome le 31 mars 2005;

Réaffirmant son soutien à la mise en œuvre effective de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prise à Libreville en date du 10 janvier 2005, visant au désarmement forcé des ex-Forces armées rwandaises (ex-FAR)/Interahamwe et autres forces négatives opérant dans l'est de la RDC et à celle de l'envoi des missions d'évaluation préliminaires y relatives en RDC, au Rwanda et au Burundi;

Se félicite de l'engagement des Gouvernements de la RDC et du Rwanda à poursuivre leurs efforts en vue de la réouverture de leurs ambassades respectives et les encourage à faire aboutir cette heureuse initiative;

Fait sienne la décision de la Réunion ministérielle de la Commission tripartite RDC-Rwanda-Ouganda qui s'est tenue à Kigali du 24 au 25 août 2005, donnant aux FDLR l'ultimatum de désarmer volontairement avant le 30 septembre 2005;

Appuie fermement les mesures envisagées par la Commission tripartite RDC-Rwanda-Ouganda en cas de refus des FDLR de désarmer volontairement dans le délai fixé;

Lance un vibrant appel aux États membres du Comité et à l'ensemble de la communauté internationale en vue de soutenir et de contribuer à la mise en application effective de ces mesures, permettant ainsi le bon déroulement du processus électoral sur toute l'étendue du territoire de la RDC.

Fait à Brazzaville, le 2 septembre 2005